Célébration du 50ème anniversaire de l'adoption de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Intervention de la France
26 novembre 2015

Monsieur le Président,

La France souscrit à la déclaration de l'Union européenne et salue la tenue de cette réunion marquant le 50ème anniversaire de l'adoption de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

La France tient à saluer les travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et appelle tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adhérer et à appliquer de manière effective cette Convention, qui demeure le socle universel des efforts pour prévenir, combattre et éliminer le racisme. Ce dont nous avons besoin, ce ne sont pas de normes complémentaires mais d'une mise en œuvre pleine et entière de cette Convention.

M. Le Président, nous enregistrons encore aujourd'hui trop d'actes racistes partout dans le monde, y compris dans notre pays. Soyez

pleinement assuré de la détermination de la France à lutter avec la plus grande fermeté contre les discours de haine et à poursuivre les auteurs de tels actes avec sévérité.

La France est à cet égard pleinement engagée dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, qu'elles soient fondées sur l'origine, le sexe, l'orientation sexuelle, la nationalité, le handicap, ou l'âge, qu'elles soient directes ou indirectes.

Le Président de la République a érigé la lutte contre le racisme et l'antisémitisme en grande cause nationale en 2015 et plusieurs actions concrètes ont été prises :

- Une plateforme dédiée aux victimes d'actes racistes, antisémites ou discriminatoires vient d'être instaurée (denoncerlahaine.org).

- Un plan d'action national contre le racisme et l'antisémitisme pour la période 2015-2017 vient d'être adopté en avril 2015. Ce plan vise à tenir compte de l'évolution et de la diversité des phénomènes racistes qui ne peut pas être ignorée si l'on veut bâtir une réponse efficace. Ce nouveau plan d'action comprend 4 grandes priorités :

- mobiliser la nation sur les enjeux posés par le racisme et l'antisémitisme ;
- sanctionner chaque acte raciste ou antisémite et protéger les victimes ;
- protéger les utilisateurs d'internet de la propagation de la haine ;
- et former les citoyens par la transmission, l'éducation et la culture.

Car la réponse aux actes racistes ne peut pas être uniquement sécuritaire. Elle doit aussi se traduire par des efforts renforcés en matière de prévention et d'éducation.

Car, la République ne fait aucune distinction entre ses concitoyens qui sont tous égaux devant la loi. Elle repose sur le respect de la dignité de tous les êtres humains, quels que soient leur origine, leur religion, leur sexe, ou encore leur orientation sexuelle. C'est cette idée que nous devons réaffirmer auprès de notre jeunesse à travers l'école mais aussi auprès de tous, ici, dans le cadre de cette réunion destinée à célébrer l'anniversaire de cette importante Convention.

Je vous remercie./.